

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2021

DCM N° 21-09-23-2

Objet : Développement de l'offre Petite Enfance - Création de Maisons d'Assistantes Maternelles et d'une 'Maison des bébés'.

Rapporteur: Mme LUX

La Ville de Metz dispose de plusieurs sources permettant de cerner les besoins des familles, l'offre d'accueil petite enfance et leurs évolutions respectives : les Relais Petite Enfance de Metz réalisent chaque année un observatoire complet à l'échelle de la Ville, le réseau des professionnels de la petite enfance dresse un bilan annuel dans le cadre du partenariat avec la CAF, et un « Diagnostic de territoire » est mené en complément à l'échelle de la Métropole, dans le cadre de l'élaboration de la « Convention Territoriale Globale » associant Metz Métropole et la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces travaux confirment d'une part que le rapport entre l'offre et la demande d'accueil est déséquilibré sur plusieurs quartiers : le Sablon, le Centre-ville, Queuleu-Plantières et Nouvelle Ville. D'autre part, s'agissant de l'évolution de l'offre, une fragilité de l'accueil familial est identifiée, en raison du départ à la retraite annoncé d'une part importante des assistantes maternelles. On observe également une préférence manifestée par les familles métropolitaines pour les modes d'accueil associés à l'éveil et à la socialisation des enfants, avec une forte demande de proximité. Les professionnels petite enfance constatent enfin que les futurs et les jeunes parents se montrent régulièrement démunis, sans appui familial de proximité, ou simplement à la recherche d'un étayage dans leur construction parentale.

Pour tenir compte de ces éléments, la Ville de Metz souhaite d'une part développer l'offre d'accueil en créant des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM), et d'autre part conforter les réponses apportées aux parents en innovant à travers la création d'une « Maison des Bébés ».

L'installation de deux MAM, tout en constituant un complément intéressant à l'offre actuelle, permettra d'étendre de 32 places l'offre d'accueil dans les secteurs ciblés, valorisant l'accueil familial et une profession qui a pu démontrer tous ses atouts à l'occasion de la crise sanitaire. La « Maison des Bébés » vise quant à elle à étayer l'offre d'accompagnement des futurs parents et parents de très jeunes enfants, tout en recréant une dynamique familiale en plein centre-ville.

1) La création de deux Maisons d'Assistantes Maternelles

Les MAM sont désormais¹ reconnues de plein droit comme des lieux d'exercice de la profession d'assistant maternel. Elles permettent à deux, et jusqu'à quatre assistants maternels, de se regrouper en simultané pour accueillir jusqu'à 16 enfants, selon les agréments de chaque professionnel et les possibilités offertes par les locaux. Elles s'envisagent comme la mise à la disposition d'un regroupement d'assistants maternels d'un local municipal mis aux normes petite enfance.

Les MAM sont destinées aux assistants maternels privés, dont les parents sont les employeurs directs dans le respect de la "convention collective du particulier employeur".

Les relations entre la Ville et une MAM sont régies par une mise à disposition de locaux (répartition des charges d'entretien, etc.) et un accompagnement par les Relais Petite Enfance (construction et animation des projets et du collectif des assistants maternels).

a) Une maison d'assistante maternelle au cœur du Sablon Sud, dès 2022

Située au cœur du secteur dans lequel l'offre apparaît insuffisante, cette localisation présente divers avantages : proximité des transports en commun, des facilités de stationnement, du calme, un espace extérieur de qualité et une communication avec le parc de la Seille qui offre de nombreuses possibilités.

Située en Quartier Politique de la Ville, en face d'un centre social très bien implanté, cette MAM permet également de répondre à des enjeux de mixité et de diversité.

Le budget d'investissement alloué à l'opération s'envisage à hauteur de 326 000 € en dépenses, pour des recettes estimées à 170 000 € (sous réserve de l'instruction du dossier par la Région Grand Est et la CAF de la Moselle).

b) Une maison d'assistante maternelle sur la colline Sainte Croix, en 2022-2023.

Proche des commerces, d'un parc, de la place de l'Opéra, des Musées de la Cour d'or et des Trinitaires, cette implantation répond à des besoins non couverts et ouvre la perspective de sorties culturelles comme de riches partenariats, et notamment avec l'offre de la « Maison des bébés » attenante.

La superficie des locaux de Sainte Croix permet en effet d'envisager la création d'un double service aux familles : outre la MAM, une « Maison des bébés » proposera une réponse globale aux besoins des parents et de leurs enfants.

2) La création d'une Maison des bébés

Un tel projet, associé à une MAM, est de nature à réaffirmer que l'hyper centre est ouvert aux familles et apte à répondre aux attentes des jeunes parents qui y sont domiciliés et qui choisissent souvent de ne pas se déplacer en voiture.

Elle aura pour objectif de valoriser et de conforter les ressources parentales et proposera des services, animations et événements destinés à tous les parents, leurs enfants, ainsi qu'à leur

1 (Ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles)

entourage. On y trouvera des expositions, des partenariats culturels, des informations sur le développement de l'enfant, des ateliers thématiques et groupes de parents, des temps de formation et d'échanges pour les professionnels, de l'orientation et un relais vers les partenaires comme les maternités, les écoles, les structures de soin et de parentalité, la Protection Maternelle et Infantile.

La maison des bébés se conçoit à budget de fonctionnement constant grâce à l'implication dans le projet des chargées de mission parentalité et prévention précoce du pôle petite enfance.

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses d'investissement pour l'opération « MAM et Maison des bébés à Sainte Croix » est de 200 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles,

CONSIDERANT que le rapport entre l'offre et la demande d'accueil est déséquilibré sur plusieurs quartiers messins : le Sablon, le Centre-ville, Queuleu-Plantières et Nouvelle Ville,

CONSIDERANT l'évolution des attentes des familles et le besoin d'étayage de la fonction parentale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles sise au sein du quartier Sablon Sud, à Metz,
- **D'AUTORISER** la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles sise place Sainte Croix à Metz,
- **D'AUTORISER** la création d'une Maison des Bébé sise place Sainte Croix à Metz,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires.
- **DE SOLLICITER** les subventions et financements correspondants.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Petite Enfance Commissions : Commission Enfance - Education - Périscolaire Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes
--

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			donne procuration à Mme LAVEAU-ZIMMERLE
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle	X			
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit	X			
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			
11	DAP	Laurent	X			
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FISZON	Eric	X			donne procuration à Mme LUX
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise	X			
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa	X			donne procuration à Mme SCHLOSSER
19	HO	Chantry	X			
20	HUSSON	Julien	X			donne procuration à Mr KHALIFE
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire	X			
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri	X			
28	MARCHETTI	Denis	X			
29	MARX	Sébastien	X			donne procuration à Mr BOUVET
30	MASSON-FRANZIL	Yvette	X			
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TERVER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			
37	PICARD	Charlotte	X			
38	PITTI	Raphaël	X			donne procuration à Mr KHALIFE
39	REISS	Guy	X			
40	ROQUES	Jérémy	X			
41	SCHLOSSER	Pauline	X			
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			donne procuration à Mr SCIAMANNA
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah	X			
48	THIL	Patrick	X			donne procuration à Mr BOHR
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			donne procuration à Mr MARCHETTI
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			
54	VOINÇON	Marie Claude	X			
55	VORMS	Michel	X			

POINT 2

Objet : Développement de l'offre Petite Enfance - Création de Maisons d'Assistants Maternelles et d'une "Maison des bébés" .

Conseil Municipal du :

23/09/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres

du CONSEIL MUNICIPAL :